

**FORMATION SECRÉTAIRE DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DES
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

 **3 jours - 20 heures**  **2027** *Dates à venir*  **10 à 20 stagiaires**  **1 200 € TTC/pers.**

 **Lieu de formation** PARIS

 **Intervenants** Dr Alice ALVAREZ (médecin du travail, MTPH CH Montauban)
Dr Marie TRICOT (médecin du travail, CHU Montpellier)

 Objectifs

- Définir les notions indispensables pour assister le médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire dans les missions telles que définies par le code du travail
- Indiquer les concepts nécessaires pour renseigner le personnel de l'établissement concernant la réglementation en santé au travail dans la fonction publique hospitalière
- Analyser les situations pour orienter le personnel vers le professionnel du Service de santé au travail le plus adapté : médecin du travail, infirmier en santé au travail, psychologue, etc...
- Apprécier les situations particulières complexes (CAT en cas d'absences de médecin du travail ou d'infirmier, en cas d'arrivée d'un personnel en détresse psychologiquement, etc...)
- Evaluer les situations avec risque juridique liés à l'exercice en santé au travail (en particulier périmètre utilisé, secret professionnel)
- Analyser les situations et proposer des actions d'amélioration et dans la coopération avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire

 Publics concernés

- Secrétaires des services de santé au travail (quel que soit le grade)

 Pré-requis

- Aucun

 Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Livret de formation, complété en post-formation selon les besoins exprimés par les stagiaires
- Échanges à partir des expériences des stagiaires et des expériences des formateurs
- Temps de questions/réponses
- Mises en situation et jeux de rôle

 Évaluation et suivi

- En amont de la formation : questionnaire de connaissance de la situation et du niveau de pratique des stagiaires
- En début de formation : tour de table/réajustement et identification des points complémentaires à aborder en dehors du programme prévu
- En fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Rédaction des objectifs post-formation identifiés par chaque stagiaire (actions, moyens facilitateurs mobilisables, freins envisageables)
- A 3 mois de la fin de la formation : évaluation à froid

 Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2025) : **93 %**
- Satisfaction des participants (2025) : **94 %**
- Nombre de participants à la formation (2025) : **14 participants**



Jour 1 9h00-12h / 13h30-17h30 (Dr Alice ALVAREZ)

- Présentation et expression des attentes des participants
- Pré-test
- Les missions du SST (partie 1) : le suivi individuel en santé au travail :
 - Le cadre réglementaire
 - Le contenu : examens médicaux, examens complémentaires
 - La Surveillance Médicale Renforcée (SMR) et la Surveillance Individuelle Renforcée (SIR) : définitions, conséquences sur le suivi individuel
 - La fiche d'aptitude et l'attestation de suivi
 - Les réalisateurs du suivi : médecin du travail (MDT), collaborateur médecin, Interne, infirmier(e) en santé au travail (IST)
- Le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST) : son contenu, les logiciels en santé au travail, la transmission du DMST et son archivage
- Le SST et ses correspondants dans l'hôpital : DRH, DS, DAM, Cadres et responsables de services, référents handicap, etc...
- Le rôle spécifique de l'assistant(e) médico-administratif(ve) (AMA) dans le cadre du suivi individuel

Jour 2 9h00-12h00 / 13h30-17h30 (Dr Marie TRICOT)

- Les accidents de Travail (AT)/ Accidents de Service (AS) / Maladies Professionnelles (MP) / Maladies Contractées en Service (MCS) :
 - Définitions, déclaration, reconnaissance, réparation, expertises, Conseil Médical
 - Place du SST : déclarations, analyse, imputabilité, prévention
 - Rôle spécifique de l'AMA
- Les missions du SST (partie 2) : les actions en milieu de travail : risques professionnels et leur prévention :
 - Risques présents dans la FPH
 - La place de l'employeur : le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le plan de prévention ; les attestations d'expositions ; les facteurs de pénibilité
 - La place du SST : les études de poste ; les alertes ; les conseils en prévention ; les formations ; la participation aux projets de prévention institutionnels et à leur évaluation
 - Rôle spécifique de l'AMA et le nouveau métier d'assistant(e) de prévention (AP) dans les petits établissements)
- Echanges de pratiques

Jour 3 9h00-12h00 / 13h30-16h30 (Dr Marie TRICOT)

- Les vaccinations obligatoires et recommandées :
 - La réglementation
 - La place du SST
 - Le rôle spécifique de l'AMA
- Le SST et les instances institutionnelles : le CSE, la F3SCT, le CLIN, la CME
- Les congés de maladie : CMO, CLM, CLD, CGM
- Le Temps Partiel Thérapeutique
- Le Conseil Médical
- Le secret médical, la confidentialité : définition, sanctions juridiques, responsabilité de l'AMA
- Echanges de pratiques
- Synthèse des 3 journées
- Post-test d'évaluation des connaissances et indication des bonnes réponses
- Renseignement du questionnaire de satisfaction